

**Assemblée générale**

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
1er décembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

**Sixième Commission****Compte rendu analytique de la 33<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 17 novembre 2000, à 15 heures

*Président* : M. Politi ..... (Italie)**Sommaire**

Point 172 de l'ordre du jour : Octroi à l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (*suite*)

Point 184 de l'ordre du jour : Octroi à la Communauté économique des États d'Afrique centrale du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (*suite*)

Point 163 de l'ordre du jour : Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (*suite*)

Point 164 de l'ordre du jour : Mesures visant à éliminer le terrorisme international (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

*La séance est ouverte à 16 heures.*

**Point 172 de l'ordre du jour : Octroi à l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (suite) (A/C.6/55/L.14)**

1. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de décision A/C.6/55/L.14 tel que modifié oralement à la 32e séance.

2. *Le projet de décision A/C.6/55/L.14, tel que modifié oralement, est adopté.*

3. **Mme Eklund** (Suède), parlant au nom des États membres de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, remercie les membres de la Commission pour leur franchise et leur coopération. Elle croit comprendre que certaines délégations ont besoin de davantage de temps pour étudier le statut de l'Institut et le travail qu'il accomplit. La délégation suédoise continuera de dialoguer avec toutes les délégations qui ont exprimé des préoccupations, dans l'espoir que la Commission soit en mesure à sa session en cours de recommander l'octroi à l'Institut du statut d'observateur.

**Point 184 de l'ordre du jour : Octroi à la Communauté économique des États d'Afrique centrale du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (suite) (A/C.6/55/L.20)**

4. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution A/C.6/55/L.20.

5. *Le projet de résolution A/C.6/55/L.20 est adopté.*

**Point 163 de l'ordre du jour : Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (suite) (A/C.6/55/L.7 et A/C.6/55/L.3/Rev.1)**

*Projet de résolution A/C.6/55/L.7*

6. **M. Gomaa** (Égypte), présentant le projet de résolution, dit que c'est une pratique établie à la Commission d'examiner simultanément les projets de résolution concernant le rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation et les dispositions de la Charte relatives aux effets des sanctions sur les États tiers. Étant donné les longues consultations qui ont eu lieu sur le projet de résolution A/C.6/55/L.3, la présentation du projet de résolution A/C.6/55/L.7 a été repoussée de

deux semaines, pour permettre aux délégations d'en étudier le texte à loisir. Après avoir donné lecture de modifications rédactionnelles mineures, le représentant de l'Égypte dit qu'à la fin du huitième alinéa du préambule il convient d'ajouter ce qui suit après les mots : « la Cour » : « compte tenu, en particulier, des besoins résultant de l'accroissement de sa charge de travail, ». Le représentant de l'Égypte croit comprendre qu'il existe un consensus sur ce libellé.

7. **Le Président** dit qu'en ce qui concerne l'alinéa b) du paragraphe 3 du projet de résolution A/C.6/55/L.7, il croit comprendre que le Comité spécial y est prié de continuer d'examiner à titre prioritaire la question de la mise en oeuvre des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions imposées en vertu du Chapitre VII de la Charte, en prenant notamment en considération toutes les propositions présentées durant le débat qui a eu lieu sur le sujet à la Sixième Commission lors de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, y compris celles qui figurent dans le document A/C.6/55/L.4 présenté par la Jamahiriya arabe libyenne.

8. *Le projet de résolution A/C.6/55/L.7, tel qu'oralement révisé, est adopté.*

9. **Mme Gnecco** (Colombie) dit que sa délégation aurait souhaité que le paragraphe 4 du projet de résolution vise plus clairement le paragraphe 33 du rapport du Secrétaire général (A/55/340) sur la réduction des arriérés dans la publication du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies. L'alinéa d) indique que les activités en question sont inscrites comme activités distinctes dans le budget-programme. La délégation colombienne remercie le Secrétaire général pour son initiative et elle espère que les activités se poursuivront car elles sont d'une grande importance pour toutes les délégations.

*Projet de résolution A/C.6/55/L.3/Rev.1*

10. **M. Ekedede** (Nigéria), présentant le projet de résolution, dit qu'il s'agit d'un texte révisé du projet de résolution initialement présenté à la session en cours par la Bulgarie, la Fédération de Russie et l'Ukraine. Très peu de modifications ont été apportées au texte adopté l'année précédente. Le texte dont sont saisis les membres de la Commission doit être considéré comme le texte du Bureau; il est le résultat de consultations et doit aussi être vu comme un texte de compromis. Ses auteurs demandent qu'il soit adopté par consensus.

11. *Le projet de résolution A/C.6/55/L.3/Rev.1 est adopté.*

12. **M. Szenasi** (Hongrie) dit que sa délégation s'est jointe au consensus sur le projet de résolution parce que le texte représente le seul compromis qui a pu être trouvé.

13. Elle se fait néanmoins du souci pour les progrès futurs sur la question à l'examen, car le projet de résolution n'élimine pas les principaux obstacles qui ont entravé les travaux du Comité spécial l'année précédente. Premièrement, aucune indication claire n'est donnée quant au moment où le rapport du Secrétaire général sera présenté. De fait, en raison des ajouts au paragraphe 5, il sera encore plus difficile pour le Secrétaire général de présenter son rapport en temps voulu. Ceci pourrait compromettre le projet de passer à un débat détaillé sur le rapport du groupe d'experts à la prochaine session du Comité de la Charte.

14. Le deuxième obstacle est la situation en ce qui concerne la création éventuelle d'un groupe de travail. Le projet de résolution reprend le compromis qui n'a mené nulle part l'année précédente. Si le Comité spécial s'était concentré sur ces deux questions, il aurait pu accomplir davantage. Malheureusement, la plus grande partie du temps alloué au projet de résolution a été consacré à des questions sans lien avec l'Article 50 de la Charte.

15. La délégation hongroise espère que la volonté politique de commencer des négociations de fond sur la question se fera jour rapidement. Elle est, quant à elle, prête à participer à un débat de fond.

16. **M. Panevkin** (Fédération de Russie) remercie toutes les délégations et le Coordonnateur qui ont déployé beaucoup d'efforts pour parvenir à un compromis difficile.

**Point 164 de l'ordre du jour : Mesures visant à éliminer le terrorisme international** *(suite)*  
(A/C.6/55/L.17)

17. **M. Vamos-Goldman** (Canada), parlant en sa qualité de coordonnateur pour le projet de résolution, dit que les consultations se poursuivent.

*La séance est levée à 16 h 30.*